



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
26 janvier 2011**

Numéro : 2

Objet : Avis sur le projet
de réseau de transport
public du grand Paris

Rapporteur :
Babacar FALL

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	28
Représentés	5
Absents	2

L'an deux mille onze le vingt-six janvier à 20h30, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 28, sous la présidence de Maud OLIVIER, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le 18 janvier 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Maud OLIVIER, Yves FAURE, Annick LE POUL, Etienne CHARRON, Babacar FALL, Monique TROALEN, Rose-Marie BOUSSAMBA, Gilbert PIANTONI, Lodovico CASSINARI, Nelly KELLER, Nicole LOZA, Emilia RIBEIRO, Djibril SARR, Jean-Michel ESPALIEU, Pierrette BERTHELOT, Hassan SALIM, Patrick AUBERT, Céline HUBAUT, Delphine DARNAUDET, Hasnaa ERRAÏSS, Paul LORIDANT, Françoise MARHUENDA, Sophie LECOMTE, Franck DEL BOCCIO, Clovis CASSAN, Armelle ROUAULT, Gérard TESSIER, Maryse MOUVEROUX

AVAIENT DONNÉ POUVOIR

Aziz BENAÂDDANE à Emilia RIBEIRO, Sonia DAHOU à Clovis CASSAN, Denise KARMINSKI à Rose-Marie BOUSSAMBA, Bruno BOMBLED à Etienne CHARRON, Didier CAZES à Paul LORIDANT

ÉTAIENT ABSENTS

Didier PAXION, Jean-Vincent PLACÉ

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

SECRETAIRE DE SÉANCE

Nicole LOZA

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris qui organise les modalités du débat public par la Commission nationale du débat public (CNDP) sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris.

Vu les dossiers du Réseau de transport public du Grand Paris élaboré par la Société du Grand Paris et le dossier du maître d'ouvrage Arc Express débat public sur le métro de rocade réalisé par le STIF,

Considérant que la réalisation future d'un transport francilien compris en partie par le territoire couvert par le périmètre de l'Opération d'Intérêt Nationale Massy-Saclay-Les Ulis, impactera le territoire de l'arc sud francilien et qu'il est alors nécessaire de réfléchir à l'intégration des territoires en frange proche dans l'articulation de ces projets y compris avec l'étude d'impact,

Considérant qu'une nouvelle offre de transport public doit être intégrée dans une réflexion globale de fonctionnement synchronisée avec les offres de transports existantes ; de même elle doit être pensée en articulation avec la durabilité de leurs fonctionnements, notamment par l'articulation de la thématique du stationnement et le dimensionnement des gares multimodales de rabattement des futurs usagers dans une démarche prospective.

Considérant les échéances du projet de métro et le caractère très incertain de son financement.

Considérant que ce nouveau projet de transport en commun ne doit pas remettre en cause les orientations de création de Transport en Commun en Site Propre entre Massy et Les Ulis nécessaire pour le développement du Parc d'Activités de Courtaboeuf dont l'intérêt économique est démontré ;

Considérant la fréquentation importante de la ligne 06.02 reliant Massy-Les Ulis, desservant Courtaboeuf (soit 9 500 voyages par jour en semaine 741 000 km commerciaux par an) ;

Considérant que la commune des Ulis a des projets de développement pour l'aménagement de son territoire lié à la création d'emplois notamment sur le Parc d'Activités de Courtaboeuf ou encore d'ouvrir à l'urbanisation une zone d'une vingtaine d'hectare du parc sud en écoquartier qui tiennent compte du futur TCSP Massy-Les Ulis, de la requalification de la RD 35 en boulevard urbain et du réaménagement du ring des Ulis en un diffuseur.

Considérant, la nécessité d'améliorer les accès au Parc de Courtaboeuf, quelque soient les modes,

Considérant le rapport de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **RÉITÈRE sa demande qu'une attention particulière soit accordée à court terme à l'amélioration des transports collectifs pour répondre aux besoins immédiats de nos habitants ;**

- **DEMANDE que la priorité des investissements soit donnée à l'amélioration de l'offre de transport et infrastructure existantes et tout particulièrement à celles du RER B dans sa partie sud, grâce notamment à la réalisation d'un deuxième tunnel sur le tronçon central (Chatelet-gare du nord) et par la modernisation des rames de transport ;**

- **DEMANDE d'accélérer la réalisation du TCSP Massy-Les Ulis dans le cadre d'une politique ambitieuse en matière de transports publics ;**

- **DEMANDE** que le Parc d'Activités de Courtaboeuf, reconnu par les autorités comme un site majeur de développement économique, puisqu'intégré dans le périmètre de l'OIN Paris-Massy, soit enfin relié dans un avenir proche au pôle des gares de Massy via un transport en commun en site propre (TCSP) longeant l'autoroute A10 ;

- **DEMANDE** expressément de connecter la gare de Massy-Palaiseau et la future ligne « verte » avec le RER B, RER C, TCSP Saint-Quentin-Orly et le TCSP Massy-Les Ulis ;

- **DEMANDE** la création d'une ligne de bus à haut niveau de service sur l'axe nord sud les Ulis-Plateau de Saclay-Vélizy, afin de compléter et structurer l'offre de transport en commun du territoire ;

- **DEMANDE** que les futures gares intègrent dès à présent la dimension du stationnement multimodal répondant ainsi aux exigences du développement durable ;

- **DEMANDE** que le réaménagement des accès au territoire communal puisse être accéléré dans le cadre d'une prise en compte globale de la problématique des transports en région Ile-de-France.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Vote	
Pour	33
Contre	0
Abstention	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 27 janvier 2011

Le Maire,
Maud OLIVIER

Délibération certifiée exécutoire en vertu
du dépôt de la présente en Sous-préfecture le :
et de sa publication par affichage en Mairie le :

Le Directeur Général des Services,
Patrick ZAREGRADSKY